



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

Termes de référence

Engagement d'un consultant individuel pour développer un microsite pour le projet d'identification unique pour l'intégration régionale et l'inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI)

A. Contexte

1. Les États membres de la CEDEAO, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Niger et le Togo, mettent actuellement en œuvre un programme en plusieurs phases dont l'objectif global de développement du programme est d'augmenter le nombre de personnes dans les pays participants qui disposent d'une preuve d'identité unique reconnue par le gouvernement leur permettant d'accéder aux services. Cette approche programmatique multi-phase (APM), financée par la Banque mondiale, est actuellement mise en œuvre en plusieurs phases, la Côte d'Ivoire, la Guinée et la Commission de la CEDEAO faisant partie de la phase 1 approuvée en 2018, et la phase 2, qui couvre le Bénin, le Burkina Faso, le Niger et le Togo, ayant été approuvée en 2020.
2. Le programme, qui s'appuie sur le protocole de libre circulation des personnes de la CEDEAO, adopte une série de perspectives nationales permettant aux pays d'y adhérer lorsqu'ils sont prêts et à différents niveaux de mise en œuvre, pour autant qu'ils souscrivent au même objectif de développement du projet, adoptent la même approche de base et adhèrent aux principes d'identification pour le développement durable. Le programme comporte trois composantes principales, structurées par des opérations au niveau national :
 - a. *Renforcement du cadre juridique et institutionnel* : Dans le cadre de ce volet, le programme financera la préparation, le développement et la mise en œuvre du cadre juridique et institutionnel nécessaire pour structurer des systèmes d'identification de base (fID) robustes et interopérables dans les pays participants. Fondamentalement, ce volet financera l'élaboration de lois créant un système d'identification universel pour toutes les personnes se trouvant sur le territoire d'un État et identifiées de manière unique et inintelligible (c'est-à-dire que le numéro d'identification unique (UNI) est unique et aléatoire).

- b. *Mise en place de systèmes d'identification de base robustes et fiables* : Dans le cadre de ce volet, la création de systèmes d'identification fondés sur la délivrance de numéros d'identification uniques liés à des données biométriques, collectées conformément aux normes de qualité internationales, sera développée.
 - c. *Permettre l'accès aux services par le biais des fID* : Dans le cadre de ce volet, une aide sera apportée pour relier les systèmes d'identification des personnes à la prestation de services publics et privés, à la fois au niveau national et dans les pays participants.
- 3. Le rôle de la Commission de la CEDEAO est d'assurer l'adhésion des États membres au programme régional de reconnaissance mutuelle des systèmes fID et, par extension, de traiter les questions susceptibles d'avoir un impact négatif sur le projet.
 - 4. La communication sera donc menée de manière à assurer la visibilité du projet au sein de la Commission (communication interne) et lors de tous les engagements régionaux (communication externe). Des efforts seront déployés pour faire connaître le projet et ses avantages pour la région.
 - 5. C'est dans ce contexte que la Commission souhaite recruter les services d'un consultant individuel pour développer un microsite pour le programme WURI. Ce microsite qui sera intégré au site web de la CEDEAO <https://ecowas.int/> servira d'outil pour partager l'information sur le programme WURI.

B. Objectif de la mission

- 6. L'objectif de la mission est de développer un microsite qui puisse servir de : (1) une plateforme dédiée pour fournir des informations complètes et actualisées sur le projet WURI ; (2) un outil de sensibilisation au projet WURI ; et (3) un centre de ressources complet pour tous ceux qui recherchent des informations approfondies sur le projet, entre autres.
- 7. Plus précisément, il s'agit de :
 - a. Conception et développement d'un microsite qui sera un sous-site du site web de la CEDEAO dédié à la visibilité de l'impact du programme WURI ;
 - b. Création d'un référentiel d'informations (textes, images, vidéos, etc.) et traitement et publication de matériel d'information sur le microsite ;
 - c. Élaboration d'un manuel d'utilisation pour le microsite ;
 - d. Formation des agents responsables à l'utilisation optimale du microsite.

C. Cahier des charges

8. Cette mission couvrira la mise en œuvre des projets WURI par les États membres (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Niger et Togo) et la Commission de la CEDEAO.
9. Le consultant devra prendre en compte les résultats de la nouvelle stratégie de communication pour le programme WURI, les lignes directrices de la CEDEAO en matière de charte graphique ainsi que le design du WURI lors de la conception du microsite.

D. Livrables

10. Les livrables attendus de cette mission sont les suivants :
 - a. Un microsite bêta conçu et développé pour le programme WURI et entièrement intégré au site web de la CEDEAO ;
 - b. Un manuel d'utilisation élaboré pour servir de guide aux agents responsables dans l'utilisation optimale du microsite ;
 - c. Une formation des responsables à l'utilisation optimale du microsite ;
 - d. Tous les documents (manuel d'utilisation et/ou manuel de formation) doivent être soumis en format électronique modifiable.

E. Dispositif de supervision

11. Le consultant travaillera sous la supervision du coordinateur du projet/directeur de la libre circulation des personnes et des migrations de la CEDEAO, qui supervise l'exécution de cette mission. Des liens étroits seront établis avec le Chargé de projet, le Spécialiste en communication et le Directeur de la communication de la Commission de la CEDEAO, dont le rôle est d'assurer la conformité avec les lignes directrices de la CEDEAO en matière de charte graphique.

F. Durée de la consultation

12. La durée de la mission est de **quarante-cinq (45) jours ouvrables** à compter de la date de signature du contrat entre le consultant et la Commission de la CEDEAO.

G. Paiement

13. Le paiement est basé sur l'accomplissement de la mission spécifique indiquée ci-dessous, qui doit être jointe à la demande de paiement :
 - a. 20 % de la rémunération totale sera versée à la validation du projet de microsite bêta.
 - b. 10 % à payer sur présentation du rapport du test de la fonctionnalité du microsite par les utilisateurs.

- c. 40% à payer à l'achèvement, la soumission et l'approbation par la Commission de la CEDEAO du microsite.
 - d. 30% à payer après la formation des utilisateurs et la production d'un rapport de formation et la soumission du manuel de l'utilisateur et/ou du manuel de formation.
14. Tous les paiements effectués dans le cadre d'un appel sont honorés sur présentation des pièces justificatives effectives à cet effet à la fin de l'appel en question.

H. Qualifications et expérience requises

15. Le consultant devra faire preuve des compétences suivantes :
- Maîtrise de l'utilisation de WORDPRESS pour la conception et le développement de sites web ;
 - Expérience de la conception de sites web réactifs pour garantir que le microsite fonctionne bien sur différents appareils et tailles d'écran ;
 - Au moins cinq (5) ans dans la conception et le développement de sites web, y compris l'expérience utilisateur (UX) ;
 - Connaissance des outils et méthodologies de test et de débogage pour s'assurer que le microsite est exempt d'erreurs et de fonctions ;
 - Preuve d'avoir entrepris des missions similaires, avec au moins trois (3) exemples de sites web/microsites développés ;
 - La présentation de deux (2) recommandations écrites pour avoir mené à bien des missions similaires est un atout ;
 - La connaissance de la CEDEAO et de ses États membres sera un atout supplémentaire.

I. Procédure de candidature et de sélection

16. Les Consultants intéressés qui répondent aux exigences ci-dessus sont invités à adresser leur manifestation d'intérêt à la **Commission de la CEDEAO, Direction de l'Administration Générale, à l'attention du Chef de la Division des Marchés Publics, Plot 101, Yakubu Gowon Crescent, Asokoro District, Abuja, Nigeria**, en utilisant la ligne objet "*Engagement d'un consultant individuel pour développer un microsite pour le projet d'identification unique pour l'intégration régionale et l'inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI)*" et à l'envoyer à aux adresses électroniques : ikkamara@ecowas.int avec copie à sbangoura@ecowas.int, procurement@ecowas.int, asiaw-boateng@ecowas.int, sabubakar-bello@ecowas.int et rguira@ecowas.int.
17. Un Consultant sera sélectionné conformément à la procédure de *sélection d'un Consultant individuel* **décrite dans les** Directives de Consultants " *Règlement de passation des marchés pour les emprunteurs du FPI : Passation des marchés dans le cadre du financement de projets d'investissement - Biens, travaux, services autres que de conseil et services de conseil, juillet 2016 révisé en novembre 2017*".

Veillez noter que seules les candidatures répondant aux exigences seront acceptées et que seules les personnes présélectionnées seront contactées.